



# Perfectionnement en droit social

Toutes nos formations sont proposées en intra entreprise

ARRO-T-SOC-AJ

## Les nouvelles règles de représentativité syndicale



### Vos attentes

Vous souhaitez mieux appréhender les nouvelles dispositions légales relatives à la représentativité syndicale dans l'entreprise afin d'être capable de réagir et d'agir pour assurer la représentativité du syndicat, en tenant compte du contexte spécifique de l'entreprise.

Vous souhaitez actualiser vos connaissances sur la mise en place et le déroulement des élections professionnelles afin de mieux préparer la campagne électorale.

### Public et durée

Cette formation s'adresse plus particulièrement aux membres du C.E. et délégués syndicaux.

Durée : 1 jour

## Programme

### 1. Nouvelles règles de représentativité syndicale dans l'entreprise

- Quels sont les syndicats présents dans l'entreprise ?
- Comment sera mesurée la représentativité ?
- Conséquences de la représentativité dans la négociation des accords collectifs

(Qui est invité à négocier ? Quelles sont les nouvelles conditions de validité d'un accord ? Qu'est-ce que le droit d'opposition ? Qui peut dénoncer un accord ? ...)

### 2. RSS et DS

- Qui est le Représentant de la Section Syndicale ?
- Sa mission et ses moyens, distinction RSS, DS et RS
- Modalités de désignation du RSS
- Qui peut être Délégué Syndical ?
- Nomination du DS, maintien aux prochaines élections

### 3. Organisation et préparation des élections

- Cadre d'organisation des élections professionnelles (UES, entreprise, établissement)
- Organisation des élections : le protocole pré-électoral (déclenchement, parties à la négociation, contenu...)
- Répartition des sièges
- Campagne électorale (qui, quoi, quand ? ...)
- Organisation matérielle des élections, le quorum
- 1<sup>er</sup> tour des élections et second tour...